



# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de membres  
du Conseil  
Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent  
en fonction : **48**

Nombre de délégués :  
- présents : 39  
- représentés : 4  
TOTAL **43**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 19 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

#### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe M. Marc DECKERT, Adjoint - M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe	
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire -	
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint -	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -	<i>Pour la commune de HEILIGENBERG :</i> M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -		<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

#### Membres représentés :

M. David PAULY	ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
Mme Sandrine HIMBERT	ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN
Mme Sylvie TETERYCZ	ayant donné procuration à Mme Chantal JEANPERT
M. Gilbert STECK	ayant donné procuration à M. Martial HELLER

#### Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

#### Membre excusé :

Mme Véronique ELO, Adjointe de DUPPIGHEIM  
Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERHASLACH

#### Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM  
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DELEGATIONS PERMANENTES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT : COMPTE-RENDU DU 4<sup>EME</sup> TRIMESTRE 2024**

---

**N° 24-90**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

**VU** sa délibération N° 20-35 du 16 juillet 2020, confiant au Président et pour la durée du mandat, des délégations permanentes, conformément à l'alinéa 6 de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** par ailleurs, le dernier alinéa de l'article L.5211-10 du même Code disposant que « *lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant* » ;

**prend acte**

des décisions prises, par le Président, au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2024, dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été confiées par délibération N° 20-35 du 16 juillet 2020, à savoir l'attribution des marchés publics et la passation des avenants suivants :

Marchés publics attribués :

- **Marché 2024S049 :** Commune d'Oberhaslach - Mission de maîtrise d'œuvre – Rue du Moulin – Adduction d'eau potable et eaux brutes, attribuée à OTE INGENIERIE le 2 octobre 2024 ; durée : 12 mois ; montant 9.000 € H.T.
- **Marché 2024S048 :** Ville de Molsheim - Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé – Travaux d'eau et d'assainissement Rue Kling ; attribué à PRESENTS ; durée : 6 mois ; montant : 3.060 € H.T.
- **Marché 2024T043 :** Commune de Heiligenberg – Rue du Montgolfier – Travaux de renouvellement de la conduite d'eaux brutes ; attribué à SADE CGHT le 22 octobre 2024 ; durée : 1 mois ; montant : 81.720 € H.T.
- **Marché 2024T030-1 :** Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Mutzig – Lot 1 : VRD ; attribué à COLAS le 04 novembre 2024 ; durée : 6 mois ; montant : 109.845,60 € H.T.
- **Marché 2024T030-2 :** Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Mutzig – Lot 2 : Electricité ; attribué à PONTIGGIA le 4 novembre 2024 ; durée : 6 mois ; montant : 66.668,50 € H.T.
- **Marché 2024T030-3 :** Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Mutzig – Lot 3 : Bungalows ; attribué à MODULO SOLUTIONS le 4 novembre 2024 ; durée : 6 mois ; montant : 71.818,80 € H.T.
- **Marché 2024T030-5 :** Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Mutzig – Lot 5 : Isolation Extérieure ; attribué à SUHA le 4 novembre 2024 ; durée : 6 mois ; montant : 40.260 € H.T.
- **Marché 2024T044 :** Ville de Mutzig – Rues de la Dîme et des Remparts – Travaux de renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable ; attribué à EIFFAGE ROUTE NORD EST le 7 novembre 2024 ; durée : 3mois ; montant : 204.999,99 € H.T.
- **Marché 2024S050 :** Commune de Duttlenheim - Mission de maîtrise d'œuvre – Quai du Moulin – Renouvellement des réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement ; attribué à BEREST le 12 novembre 2024 ; durée : 12 mois ; montant : 15.085 € H.T.
- **Marché 2024S045 :** Entretien des cours d'eau – marché réservé à ESAT ; attribué à ADAPEI PAPILLONS BLANCS le 6 novembre 2024 ; durée : 36 mois – du 1<sup>er</sup> décembre 2024 et 30 novembre 2027 ; montant estimé : 225.195 € H.T.

- Marché 2024T046 : Commune de Duttlenheim – Rue du Général De Gaulle – Travaux de renouvellement du réseau d’adduction d’eau potable ; attribué à EUROVIA ALSACE LORRAINE le 27 novembre 2024 ; durée : 2 mois ; montant : 189.519,90 € H.T.

Avenants passés :

- Marché 393ASST22TRX - Commune de Heiligenberg – Raccordement à l’assainissement collectif et renouvellement du réseau d’eau potable rue Principale avec EUROVIA ALSACE LORRAINE le 28 août 2024 ;

Objet de l’avenant : régulariser les quantités effectivement réalisées sur l’opération et l’introduction de prix nouveaux ; montant : + 40.270,44 € HT soit une augmentation de 5,7 % sur le montant global du marché.

- Marché 2023S022 – Maîtrise d’œuvre pour la construction d’un équipement aquatique sur la commune de Mutzig avec le groupement représenté par son mandataire SARL BVL ARCHITECTURE le 10 octobre 2024 ;

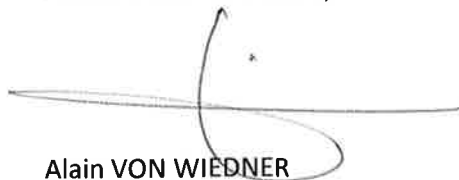
Objet de l’avenant : suite à la validation de la phase APD, la rémunération provisoire du MOE doit être actualisé pour être définitive ; montant : + 261.773 € HT soit une augmentation de 10,345 % sur le montant global du marché.

- Marché 2022S014 – Maîtrise d’œuvre pour le renforcement de l’assainissement et la rénovation de l’eau potable à Heiligenberg – Rue de la Batteuse avec COCYCLIQUE INGENIERIE le 1<sup>er</sup> octobre 2024 ;

Objet de l’avenant : modification de l’enveloppe affectée aux travaux, fixation du coût prévisionnel définitif des travaux, de la rémunération du maître d’œuvre ; montant : + 4.110 € HT soit une augmentation de 29,274 % sur le montant global du marché.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Alain VON WIEDNER



Le Président,

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 20 décembre 2024
- publication sur le site internet le : 20 décembre 2024

**Acte à classer****DE-24-90**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-12-20T15-07-07.00 ( MI257992114 )

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20241219-DE-24-90-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : ADMINISTRATION GENERALE - DELEGATIONS PERMANENTES DU  
CONSEIL COMMUNAU-TAIRE AU PRESIDENT : COMITE-REIIDL  
DU 4EME TRIMESTRE 2024

Date de décision : 19/12/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.6. Exercice des mandats locaux

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [24-90 AG DELEGATIONS AU  
PRESIDENT 4EME TRIMESTRE  
24.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/12/24 à 15:07

Par [GIQUEAUX FORESTIER DU CROUZET Delphine](#)

Transmis

Date 20/12/24 à 15:07

Par [GIQUEAUX FORESTIER DU CROUZET Delphine](#)

Accusé de réception

Date 20/12/24 à 15:22